

## **Pouvoir d'achat des pensions, fiscalité ...**

### **RETRAITES FLOUES**

Suppressions d'emplois par milliers, salaires et pensions bloqués, impôts et taxes alourdis, hausses de tarifs en série : assurances, mutuelles, carburants, gaz et électricité, transports, SNCF, téléphonie, dépenses de santé... nul n'est épargné

De moins en moins de service public, c'est moins de crèches, moins d'écoles, moins d'hôpitaux, de maisons de retraite ou médicalisées, moins de logements sociaux

Ainsi, du plus jeune enfant, jusqu'au grand âge, la réponse aux besoins est évincée. Seuls les privilégiés de la fortune sont les bénéficiaires d'une telle politique.

De ce point de vue la discrétion du grand patronat est éloquente : les « politiques » travaillent pour eux. Tout ce dont ils rêvaient depuis tant d'années leur est consenti.

Car, la mise à mal des solidarités, à l'intérieur de chaque génération, et entre les générations a pour conséquence, le démantèlement de toute l'architecture sociétale, issue du Conseil National de la Résistance.

Les écarts se creusent entre classes sociales. Entre les sept millions de citoyens dont les revenus se situent en dessous ou au niveau de seuil de pauvreté – 900€ par mois- et ceux qui s'enrichissent en dormant, on ne peut établir aucun rapprochement.

**Tous les retraités ont vu leur pouvoir d'achat se réduire, au fil des années. Dans ces conditions, on comprend que beaucoup espèrent des réponses aux revendications que nous formulons :**

- 300€ par mois pour tous au titre du rattrapage, avec le minimum de retraite au niveau du smic
- indexation des revalorisations sur l'évolution du salaire moyen, et non sur un indice des prix « bidonné ». Le retour de la date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier, et le paiement fin de mois.
- pension de réversion à 75% de la retraite initiale, et sans condition d'âge ni de plafond.
- le financement de la perte d'autonomie par la solidarité nationale, c'est-à-dire la Sécurité Sociale. La perte d'autonomie doit être considérée comme une maladie, et non comme un aléas relevant de l'assurance privée.
- le rétablissement de la ½ part fiscale pour les veuves, veufs, divorcés ou séparés ayant élevé au moins un enfant.

Cette dernière revendication nécessite plus d'explications car toutes les conséquences de cette nouvelle mesure gouvernementale, ne sont pas encore mesurées

Pour que la ½ part supplémentaire subsiste, il faut que la personne concernée ait élevé l'enfant ou les enfants seule pendant au moins 5 ans.

**Ce qui veut dire par exemple, que si une femme ou un homme perd son conjoint lorsque son enfant a 15 ans, et que celui-ci devient autonome à 18, 19 ou 20 ans, la demi-part fiscale est supprimée !**

Pour toutes les personnes ayant eu cette ½ part avant 2009, l'imposition sera échelonnée par tiers jusqu'en 2012. Pour bien nous faire comprendre, voyez le tableau ci-dessous:

**EXEMPLE : Situation veuf(ve) né en 1945**

	2010	2011	Différence
1300 mensuel	0	0	0
1400	0	485	+ 485
1500	63	711	+648
1600	153	918	+ 765
1700	242	1069	+ 827
1800	387	1221	+834
1900	614	1372	+758
2000	840	1523	+683
2100	1005	1674	+669

Une mesure perverse, qui conduit tout droit à l'imposition ou à la surimposition de milliers de personnes seules. Avec des conséquences financières à double effet, car en même temps, elles perdent tout recours aux aides sociales qui découlent de la non-imposition .

D'autres mesures visant les retraité-e-s sont prévues sans que cela ne fasse l'objet de beaucoup d'annonces publiques.

**Le gouvernement envisage** de supprimer la déduction de 10 % obtenue il y a de nombreuses années par la mobilisation des retraités, ce qui conduirait à une augmentation significative de l'impôt sur le revenu de ceux déjà imposables et à rendre imposables un certain nombre de retraités (effets induits en ce qui concerne la CSG) .

**Il envisage** aussi de soumettre les retraités au même taux de cotisation de la CSG que les actifs. Ainsi les retraités imposables verraient leur taux passer de 5,6 % à 7,5 % et les non imposables de 0 à 3,8 %. Il faut souligner que cette proposition a été formulée en premier par Olivier FERRAND responsable de Terra Nova un organisme proche du Parti Socialiste, sous prétexte que les revenus moyens des retraités sont légèrement supérieurs à ceux des actifs.

**Il envisage** également de soumettre les retraités à la contribution solidarité autonomie (la journée de travail gratuit des salariés mise en place pour remplacer la suppression du lundi de Pentecôte) à hauteur de 0,3 % et de rendre obligatoire dès 50 ans la souscription auprès d'une assurance privée d'une assurance contre la « perte d'autonomie », alors que Sarkozy avait promis que ce risque serait pris en charge par la Sécurité Sociale, ainsi que le revendique la CGT.

**Il envisage enfin**, mais il n'est pas impossible que de nouvelles propositions régressives voient le jour, que l'allocation perte d'autonomie (l'APA) ne soit attribuée qu'aux cas les plus lourds, excluant ainsi de fait un certain nombre de personnes qui bénéficient aujourd'hui de cette allocation ou pourraient en bénéficier dans l'avenir.

Autant d'injustices et d'arbitraire sont insupportables. Pour la CGT, il n'est pas envisageable de laisser les choses en l'état, car des milliers de retraités sont visés par de telles dispositions.

**MOBILISONS-NOUS**